

## **(8) Demande d'informations sur l'évaluation des besoins**

Décision : SC-6/17 : Évaluation des besoins

Contexte :

À sa sixième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision SC-6/17 dans laquelle, entre autres, elle invite les pays développés Parties, d'autres Parties et autres sources, y compris les institutions de financement concernées et le secteur privé, à fournir au Secrétariat des informations sur la manière dont ils peuvent soutenir la Convention de Stockholm. Sur la base des informations qui seront fournies au titre de la décision ci-dessus, le Secrétariat a été prié de préparer un rapport examinant la disponibilité de ressources financières en sus de celles fournies par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial ainsi que les moyens de mobiliser et de canaliser ces ressources à l'appui des objectifs de la Convention, comme le demande la Conférence des plénipotentiaires dans sa résolution 2, pour examen par la Conférence des Parties à sa septième réunion.

Demande :

- Les pays développés Parties, d'autres Parties et autres sources, y compris les institutions de financement concernées et le secteur privé, sont invités à communiquer au Secrétariat des observations sur la manière dont ils peuvent soutenir la Convention de Stockholm.

Répondants :

- Pays développés Parties ;
- Autres Parties ;
- Autres sources, y compris les institutions de financement concernées et le secteur privé.

Méthode de communication des informations :

- Toutes les informations doivent être communiquées au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.

Date limite de communication des informations :

- **31 décembre 2014.**

Point de contact :

M<sup>me</sup> Cheryl Andre de la Porte (E-mail : [technical.assistance@brsmeas.org](mailto:technical.assistance@brsmeas.org) / [candredelaporte@brsmeas.org](mailto:candredelaporte@brsmeas.org) ;  
Tél. : + 41 22 917 82 03 ; Fax : +41 22 917 80 98).